Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260605-2026_05_03_03-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **5 JUIN 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
27 mai 2026	12 JUIN 2026	15	13	15

Le **cinq juin** deux mil **vingt-six**, à **dix-huit** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 27 mai 2027, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, doyen de l'assemblée
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Michel ROQUAIS, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Stéphanie RACLE, Marie THEBAULT, Jean-Philippe LIARD, Elodie MOULIN
Présents par procuration : M. Maël BODIN a donné procuration à Karine LEUTELLIER, Nathalie GERARD a donné procuration à Éric HAMEL
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Lisa-Marie COUSIN
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 12 JUIN 2026
et publication ou notification
du : 12 JUIN 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 18H15

Délibération N°2026-05-03/03 :

OBJET : ASSOCIATION MIFASOL O GALLO – FESTI'ZIK 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Considérant l'organisation de la Fête de la Musique 2026 sous l'égide de l'association « MiFaSol O Gallo » ;

Considérant qu'il s'agit d'une manifestation destinée à animer la vie locale ;

Considérant la subvention exceptionnelle accordée en 2025 d'un montant de 1 000 € ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « MiFaSol O Gallo » pour un montant de 1 200 € au titre de l'année 2026 ;

Considérant que cette demande est en hausse de 200 € par rapport à l'année 2025, cette augmentation étant motivée par le déficit enregistré lors de l'édition 2025 ;

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil municipal débat du montant de la subvention sollicitée. Plusieurs élus soulignent que l'association bénéficie d'un soutien financier communal récurrent depuis une dizaine d'années sans être parvenue à atteindre une autonomie financière suffisante.
À l'issue des échanges, le Conseil municipal décide, par 11 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre, d'accorder à l'association « MiFaSol O Gallo » une subvention exceptionnelle de 1 200 € pour l'organisation de la Fête de la Musique 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

La secrétaire de séance

Lisa-Marie COUSIN

Éric HAMEL

MAIRIE DE SOUGEAL 35610